



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Source laser balayée	
Solicitation No. - N° de l'invitation 31241-168072/A	Date 2017-01-17
Client Reference No. - N° de référence du client 31241-16-8072	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-180-14192	
File No. - N° de dossier MTA-6-39345 (180)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-02-27	
Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Vaillancourt, Summer	Buyer Id - Id de l'acheteur mta180
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3510 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL 5145 AVENUE DECELLES MONTRÉAL QUÉBEC H3T 2B2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 ÉNONCÉ DES BESOINS	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRES.....	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 ÉNONCÉ DES BESOINS.....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT	8
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6 PAIEMENT	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	11
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
6.9 LOIS APPLICABLES	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	12
6.12 FRAIS DE TRANSPORT	12
6.13 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION	12
ANNEXE A	13
ÉNONCÉ DES BESOINS.....	13
ANNEXE B.....	15
BASE DE PAIEMENT.....	15
ANNEXE C.....	16
CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES	16
ANNEXE D DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSION.....	19

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité pour cette demande.

1.2 Énoncé des besoins

Le besoin est décrit en détail sous Annexe « A » - Énoncé des besoins.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003, 2016-04-04, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B1000T, 2014-06-26, Condition du matériel – soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante **au plus tard 15 jours avant** la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques

- 1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450 , Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie

étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.

2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450  pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a. Conformité à tous les critères techniques obligatoires présélectionnés qui sont stipulés à l'annexe « C » - Critères d'évaluation techniques obligatoires.
- b. Acceptation des termes et conditions tel que mentionnées dans le document de l'invitation.

4.1.1.2 Méthode d'évaluation de critères techniques obligatoires

- a. À la fermeture des soumissions, elles seront évaluées selon les spécifications obligatoires présélectionnées à l'Annexe 'C'.

Noter : L'évaluation de tous les critères techniques obligatoires à l'annexe 'C' est fondée sur une note 'Passe'/'Ne passe pas'.

- b. Pour démontrer que leurs produits offerts rencontrent toutes les spécifications obligatoires et souhaitables présélectionnées, les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, une copie de caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs (documents techniques tels que : fiches techniques, manuel d'utilisateur ou autre) des produits offerts. Les documents techniques doivent être des documents standards déjà existants. Les documents techniques ne doivent pas être des documents écrits et fait sur mesure pour cette Demande de proposition.
- c. Ne démontrent pas que vos produits sont conformes aux critères de performance énumérés dans l'Annexe C rendra votre soumission non recevable.
- d. Le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagne la soumission du soumissionnaire. Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

Note 1 : Pour être prise en considération, tous ces critères doivent être respectés afin de faciliter les prochaines étapes.

EN ABSENCE DE CES RENSEIGNEMENTS, LA PROPOSITION SERA REJETÉE.

Note 2 : Seuls les proposants qui rencontrent tous les critères obligatoires dans cette Demande de Proposition seront évaluées pour la prochaine étape qui sera l'évaluation financière.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* A0220T, 2014-06-26, Évaluation du prix - soumission
Clause du *Guide des CCUA* A0222T, 2014-06-26, Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.1.3 Évaluation du prix

Prix fermes unitaire x quantités des articles = Prix total pour chaque articles. S'applique pour les articles 1 à 2.

Prix ferme total des articles 1+2 = prix totale de tous les articles. (Taxes applicables en sus).

4.2 Méthode de sélection – Critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du

Solicitation No. - N° de l'invitation
31241-168072/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31241-168072

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39298

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta180
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignement supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoins

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Énoncé des Besoins.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A, 2016-04-04, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4003, 2010-08-16, Logiciels sous licence
4004, 2013-04-25, Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2017 si possible.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom :	Summer Vaillancourt
Titre :	Procurement Agent
Organisation :	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements
Direction :	Région du Québec
Adresse :	800 rue de la Gauchetière Ouest 7ième étages, Place Bonaventure, Montreal, QC
Téléphone :	514-496-3510
Télécopieur :	514-496-3822
Courriel :	summer.vaillancourt@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation
31241-168072/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31241-168072

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39298

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta180
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (Cette information sera complétée par le Canada à la passation du contrat.

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

6.5.4 Contact chez le client :

Pour toute information relative à la facturation et/ou aux paiements : (A être complétée par le Canada lors de l'adjudication de contrat)

Ministère-client	
Nom :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel:	

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé « *un prix ferme* » précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane font l'objet d'une exemption et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C, 2011-05-16, Limite de prix

6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

H1000C, 2008-05-12, Paiement unique

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C, 2007-11-30, Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

C2605C, 2008-05-12, Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

6.6.5 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :
Rajustement = montant en monnaie étrangère x Qté x ($i_1 - i_0$) / i_0
où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère

Montant en monnaie étrangère (par unité)

i_0

taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

i_1

taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

Qté

quantité d'unités

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.
5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.
6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée

Solicitation No. - N° de l'invitation
31241-168072/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31241-168072

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39298

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta180
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire PWGSC-TPSGC 450 , Demande de rajustement du taux de change.

7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire PWGSC-TPSGC 450  (c.-à-d. $[i_1 - i_0 / i_0]$).
8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

6.6.6 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;

Solicitation No. - N° de l'invitation
31241-168072/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31241-168072

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39298

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta180
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (b) les conditions générales supplémentaires 4003, 2010-08-16, Logiciels sous licence; 4004, 2013-04-25, Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence;
- (c) les conditions générales 2010A, 2016-04-04, Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (d) Annexe A, Énoncé des Besoins;
- (e) Annexe B, Base de paiement
- (f) Annexe C, Critères d'évaluation techniques obligatoires
- (g) Annexe D, Partie 3 de la demande de soumissions
- (h) La soumission de l'entrepreneur en date du _____, clarifiée le ou modifiée le _____.

6.11 Clauses du Guide des CUA

B7500C, 2006-06-16, Marchandises excédentaires
G1005C, 2016-01-28, Assurance - aucune exigence particulière
B1501C, 2006-06-16, Appareillage électrique
A9068C, 2010-01-11, Règlements concernant les emplacements du gouvernement
A2000C, 2006-06-16, Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)
A2001C, 2006-06-16, Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

6.12 Frais de transport

L'entrepreneur doit expédier les biens payés d'avance via _____ (*insérer le mode de transport*) y compris tous les frais de livraison **Conseil National de Recherches du Canada, Université de Montreal, 5145 Avenue Decelles, Montreal, QC H3T 2B2**. Les frais de transport, payés d'avance, doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance.

6.13 Instructions d'expédition

Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

- a) Rendu droits acquittés (DDP) **Conseil National de Recherches du Canada, Université de Montreal, 5145 Avenue Decelles, Montreal, QC H3T 2B2** selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

ANNEXE A ÉNONCÉ DES BESOINS

1.0 Objectif

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) développe un système pour faire un suivi en ligne de la fabrication de pièces en aérospatiale. Le CNRC a déjà assemblé un prototype fonctionnel. La technologie utilisée est la tomographie par cohérence optique. Cette technologie nécessite un laser spécialisé qui effectue un balayage rapide en longueur d'onde. Le prototype appartient au portefeuille Aérospatiale et sera installé en permanence sur un appareil appartenant au portefeuille Aérospatiale. Le CNRC est déjà engagé avec un partenaire pour la commercialisation de la technologie. Ce prototype servira d'outil de démonstration pour faire la promotion de la technologie.

Le prototype a été assemblé en utilisant un laser appartenant au portefeuille Énergie, mines et environnement (EME) et servant à d'autres projets. De plus, le laser actuel ne répond pas aux spécifications requises par le prototype, son taux de balayage n'est que de 50kHz alors que l'application requiert un taux de 200kHz. Le CNRC désire acquérir une source laser balayée en longueur d'onde pour l'installer de façon permanente sur le prototype.

La portée du travail comprend la fourniture, la livraison et le travail nécessaire à l'intégration de la source dans le prototype.

2.0 Contraintes N/A

3.0 Spécifications techniques obligatoires

L'équipement livré doit avoir les spécifications suivantes :

- 3.1 Le laser doit balayer sur une plage de longueur d'onde variable pouvant atteindre au moins 80nm, ce paramètre détermine la résolution spatiale de notre mesure. La plage de longueurs d'ondes balayées doit inclure la plage de 1530 nm à 1600 nm.
- 3.2 Le laser doit pouvoir opérer à divers taux de balayage pouvant atteindre 200 kHz, c'est le taux de balayage requis par l'application.
- 3.3 Le laser doit avoir une longueur de cohérence d'au moins 200 mm, c'est la profondeur de mesure requise par l'application;
- 3.4 Le laser doit comprendre le logiciel nécessaire permettant de modifier les paramètres de fonctionnement. Le logiciel doit aussi inclure des modules Labview.
- 3.5 Le laser doit avoir une puissance moyenne de sortie d'au moins 8 mW, cette puissance est requise pour l'amplification.
- 3.6 Le laser doit fournir un signal de déclenchement pour chaque longueur d'onde, le signal étant basé sur une horloge stable opérant à au moins 400 MHz, l'horloge ayant une variabilité de moins de 300 femtosecondes, ceci assure un bon rapport signal sur bruit.
- 3.7 Le laser doit fournir un signal de déclenchement pour chacun des balayages en longueur d'onde, le délai du signal étant ajustable avec une résolution d'au moins 2.5 ns, ceci assure un bon rapport signal sur bruit.
- 3.8 Le laser doit présenter une stabilité de phase avec une valeur rms de 1 picomètre ou mieux, ceci assure une grande précision pour les mesures interférométriques.
- 3.9 Le laser doit avoir un bruit d'amplitude (Reduced Intensity Noise- RIN) de moins de 135dB/Hz, ceci assure un bon rapport signal sur bruit.
- 3.10 Le laser doit avoir un mode d'opération avec un profil spectral plat pendant un balayage, ceci est nécessaire pour notre processus d'amplification.

Solicitation No. - N° de l'invitation
31241-168072/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31241-168072

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39298

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta180
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.0 Livrables

- 4.1 Laser balayé en longueur d'onde.
- 4.2 Documentation technique : le laser doit être livré avec un manuel d'utilisation électronique en anglais.
- 4.3 Logiciel d'opération avec modules Labview.

5.0 Livraison

Le système doit être livré au **Conseil National de Recherches du Canada, Université de Montreal, 5145 Avenue Decelles, Montreal, QC H3T 2B2**

Solicitation No. - N° de l'invitation
31241-168072/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31241-168072

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39298

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta180
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « B »
BASE DE PAIEMENT

Notes aux fournisseurs :

1. Prix fermes sont requis pour tous les articles au tableau ci-dessus mentionné.
2. Les prix pour tous les articles au tableau ci-dessus mentionné n'incluent pas les taxes applicables.

No. D'ARTICLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX FERME	TOTAL
1	L'achat et livraison d'un laser balayé en longueur d'onde. Incluant tous les logiciels tels que décrit à l'Annexe A. Marque offert: Modèle offert:	1	\$ _____ /ch	\$ _____
2	Frais de transport tel que décrit au Section 5.0 de l'Annexe A (FAB Destination)	1	\$ _____ /lot	\$ _____
			Grand Total: (pour les articles de 1-2)	\$ _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
31241-168072/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31241-168072

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39298

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta180
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**ANNEXE « C »
CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES**

À ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LES FOURNISSEURS – À LA DATE ET L'HEURE DE LA FERMATURE DE L'INVITATION :

Les informations qui figurent dans ce tableau doivent être dûment complétées et soumises à la date et l'heure de la fermeture de cette invitation.

Les propositions doivent couvrir tous les sujets indiqués dans les sections ici-bas mentionnés pour être considérées.

Pour démontrer que leurs produits offerts rencontrent toutes les spécifications obligatoires et souhaitables présélectionnées, les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, une copie de caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs (documents techniques tel que: fiches techniques, manuel d'utilisateur ou autre) des produits offerts. Les documents techniques doivent être des documents standards déjà existants. Les documents techniques ne doivent pas être des documents écrits et fait sur mesure pour cette Demande de proposition

Ne démontrant pas que vos produits sont conformes aux critères de performance énumérés dans l'annexe C rendra votre soumission non- recevable.

Le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire.

Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

Seuls les proposants qui rencontrent tous les critères obligatoires dans cette Demande de Proposition seront évaluées pour la prochaine étape qui sera l'évaluation financière.

Les propositions qui ne respectent pas toutes ces conditions seront rejetées.

1. Spécifications techniques obligatoires

Un laser balayé en longueur d'onde. L'équipement livré doit avoir les spécifications suivantes

No. D'article	Description	Spécifier l'endroit dans la documentation de la soumission ou fiches techniques où sont démontrées les spécifications obligatoires demandées.
1	Le laser doit balayer sur une plage de longueur d'onde variable pouvant atteindre au moins 80nm, ce paramètre détermine la résolution spatiale de notre mesure. La plage de longueurs d'ondes balayées doit inclure la plage de 1530 nm à 1600 nm.	

2	Le laser doit pouvoir opérer à divers taux de balayage pouvant atteindre 200 kHz, c'est le taux de balayage requis par l'application.	
3	Le laser doit avoir une longueur de cohérence d'au moins 200 mm, c'est la profondeur de mesure requise par l'application;	
4	Le laser doit comprendre le logiciel nécessaire permettant de modifier les paramètres de fonctionnement. Le logiciel doit aussi inclure des modules Labview.	
5	Le laser doit avoir une puissance moyenne de sortie d'au moins 8 mW, cette puissance est requise pour l'amplification.	
6	Le laser doit fournir un signal de déclenchement pour chaque longueur d'onde, le signal étant basé sur une horloge stable opérant à au moins 400 MHz, l'horloge ayant une variabilité de moins de 300 femtosecondes, ceci assure un bon rapport signal sur bruit.	
7	Le laser doit fournir un signal de déclenchement pour chacun des balayages en longueur d'onde, le délai du signal étant ajustable avec une résolution d'au moins 2.5 ns, ceci assure un bon rapport signal sur bruit.	
8	Le laser doit présenter une stabilité de phase avec une valeur rms de 1 picomètre ou mieux, ceci assure une grande précision pour les mesures interférométriques.	

Solicitation No. - N° de l'invitation
31241-168072/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31241-168072

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39298

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta180
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

9	Le laser doit avoir un bruit d'amplitude (Reduced Intensity Noise- RIN) de moins de 135dB/Hz, ceci assure un bon rapport signal sur bruit.	
10	Le laser doit avoir un mode d'opération avec un profil spectral plat pendant un balayage, ceci est nécessaire pour notre processus d'amplification.	

Solicitation No. - N° de l'invitation
31241-168072/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31241-168072

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39298

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta180
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe D de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat Visa ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)